

L'architecture du logement

Une généalogie de 1850 à nos jours

Christian Moley



EDITIONS

LE MONITEUR

Sommaire

	Introduction	7
PARTIE 1	Genèse des normes d'hygiène et des schémas du logement.....	15
CHAPITRE 1	Un demi-siècle décisif	17
CHAPITRE 2	Contrôler par l'extérieur sans viser directement l'intérieur.....	19
CHAPITRE 3	Des congrès et des expositions sur la voie d'un règlement précis.....	29
CHAPITRE 4	Des schémas dominant la conception du plan	41
PARTIE 2	L'effervescence des différentes formes de pensée et d'action sur le logement.....	61
CHAPITRE 5	Scientisme et pragmatisme d'une politique d'habitat contribuant à la santé publique	63
CHAPITRE 6	Échec immédiat et effet tardif du « règlement sanitaire type ».....	67
CHAPITRE 7	Des recommandations d'architectes récurrentes mais accrues pour le logement social.....	75
CHAPITRE 8	Inciter ou contraindre : une préférence pour les concours ? ..	91
CHAPITRE 9	Un discours en évolution, peu propice à figer le plan du logement social	101
CHAPITRE 10	Un schéma plus incertain.....	111

PARTIE 3	La focalisation sur la cellule	121
CHAPITRE 11	Le détail et l'abstraction.....	123
CHAPITRE 12	Vers une catégorisation instituée mais fluctuante.....	125
CHAPITRE 13	Montée en puissance d'une pensée abstraite et combinatoire.....	155
PARTIE 4	La dialectique de l'usage et de la technique : passage à un principe de plan encore prégnant	191
CHAPITRE 14	Le schéma traditionnel en devenir.....	193
CHAPITRE 15	Des tendances précoces dans l'immeuble de rapport.....	195
CHAPITRE 16	Des conceptions dérogatoires en prélude à de nouveaux dispositifs réglementaires.....	207
CHAPITRE 17	Le primat du technicisme sanitaire dans le logement social : des voies hésitantes et peu prolifiques.....	213
CHAPITRE 18	Réunir et séparer : la recherche d'un compromis idéal.....	233
CHAPITRE 19	L'espace d'usage bipartite.....	241
PARTIE 5	Conclusions	253
CHAPITRE 20	Les temporalités de la norme.....	255
CHAPITRE 21	Libérer pour faire évoluer ?.....	279
	Sources des illustrations.....	303
	Table des matières.....	305

7.1.2 La cour ouverte, renouvellement typologique de l'immeuble

Cacheux n'a jamais été porté à radicaliser sa pensée et à la traduire en véritable création typologique, préférant, comme nous l'avons déjà vu (voir chapitre 4, fig. 4.1), raisonner sur l'existant et l'adapter. Ainsi s'en tient-il à l'élargissement des cours, sans envisager son ouverture, pour revenir à la troisième recommandation du congrès d'assainissement de 1904. L'ouverture de la cour sur la rue est généralement considérée comme une innovation architecturale contournant habilement les impératifs du décret parisien de 1902 sur la voirie : pour ne pas avoir à satisfaire aux exigences, devenues plus élevées, de surfaces minimales des cours, l'idée consista à ramener celles-ci du côté de la rue, en les incorporant dans son volume d'air, sans avoir dès lors à les compter comme des cours arrière.

Dès 1903, des réalisations et des études sur ce principe suggèrent un effet architectural immédiat de la réglementation : l'immeuble de rapport que construit Auguste Perret rue Franklin à Paris en est l'illustration la plus notable⁽¹¹⁾, de même que, au plan des études urbaines, celle qu'engage E. Hénard, avec en particulier son « boulevard à redans » dans la lignée du pittoresque urbain préconisé par L. Bonnier⁽¹²⁾. On ne peut développer ici ce sujet touchant à l'histoire de l'urbanisme et des abords de l'immeuble, mais il faut néanmoins l'évoquer puisque la cour ouverte concerne directement le renouvellement typologique de l'immeuble. Elle se révèle un bon indicateur du jeu croisé des règlements et des modèles architecturaux antérieurs, dans les phénomènes d'instauration d'« innovations » en réalité souvent déjà en germe auparavant et appelées elles-mêmes à fonctionner ultérieurement comme de nouvelles normes.

Avant que le décret de 1902 n'occasionne des cas de retournement de l'immeuble ramenant totalement sa cour dans le volume d'air de la rue, des penseurs et des constructeurs hygiénistes s'étaient déjà attachés à faire communiquer ces deux vides en désenclavant plus ou moins la cour. Si É. Cacheux est lui-même peu novateur, du moins est-il attentif aux avancées d'autrui, comme en témoigne l'édition de 1879 de son recueil déjà cité⁽¹³⁾. Elle comporte parmi ses rares exemples collectifs deux cas d'immeubles étrangers pour ouvriers, disposés en redan, perpendiculairement à la rue, avec ainsi la cour au contact de celle-ci (voir chapitre 4, fig. 4.7).

La disposition associant redan et cour ouverte gagnera systématiquement les HBM françaises, mais auparavant, elle semble avoir trouvé un premier écho dans les opérations de rapport de grand luxe, paradoxe qui s'explique aisément. Il s'agissait pour elles de revaloriser la cour de façon à pouvoir y proposer à la location, dans les beaux quartiers, des appartements de qualité équivalente à ceux sur rue. Ainsi, une réalisation parisienne de l'architecte Dainville en 1883, d'envergure alors exceptionnelle, est abondamment saluée pour sa vaste « cour d'honneur » centrale d'un seul tenant, où un « avant-corps », véritable

(11) H. BRESLER, « Finestre su corte », *Rassegna*, n° 28, décembre 1986.

(12) E. HÉNARD, *Études sur les transformations de Paris, 1903-1909*, réédition l'Equerre, 1982. Études de L. Bonnier annexées au projet du règlement de 1902 : *Documents relatifs à la révision des décrets...*, Paris, Chaix, 1900.

(13) É. CACHEUX, *Habitations ouvrières...*, 1879, *op. cit.*

9.1 De l'hygiène aux besoins

9.1.1 Différences d'enseignement selon les écoles d'architecture

Si la majorité des instigateurs et producteurs de l'habitat à bon marché souscrit à la nécessaire primauté de l'hygiène pour le concevoir, il convient néanmoins d'opérer des distinctions selon les architectes. Parmi les spécialistes et apôtres déjà cités, il faut mentionner plus particulièrement É. Trélat, qui, en plus de ses apports déjà cités, est à retenir aussi comme fondateur et directeur de l'École spéciale d'architecture, dont le diplôme délivré peut être complété par l'obtention d'un « certificat d'architecte salubriste ». Cette spécialisation affirmée et dirigée vers le logement économique correspond à une volonté de se démarquer de l'École des Beaux-Arts, supposée indigente, sinon incompétente dans ce domaine. Même si son enseignement ne lui accordait effectivement que peu d'importance, les architectes qu'elle formait, n'étaient pas pour autant inadaptés à ce nouveau marché si l'on en juge par leur réussite aux concours et les réalisations notoires que signèrent nombre d'entre eux.

Mais il est exact que les Beaux-Arts tenaient l'hygiène comme subalterne, simple condition nécessaire mais non suffisante de l'architecture. Tellement serinée par l'époque, elle finirait par aller de soi, en s'en remettant au bon sens d'une appréciation qui ne peut conduire qu'à la meilleure des dispositions possibles. Ainsi, le professeur Julien Guadet déclare dans *Éléments et théorie de l'architecture* que « l'hygiène, c'est et avant tout un bon plan », mais il n'entend pas donner le modèle de ce dernier et se borne à recommander d'éviter les recoins par des « compositions [...] claires et aérées ». Notons le double sens de ces adjectifs, qui plaident surtout pour la clarté intellectuelle et l'impression d'espace laissées par le plan, tout en souscrivant à l'impératif de l'époque : « l'hygiène en matière d'habitation, c'est l'air, la lumière, l'espace, qui ne le sait ? Vous vous en souviendrez de votre mieux en composant, c'est à peu près tout ce qu'on peut dire ». En dire plus risquerait d'aboutir à des « exagérations » hygiénistes qui entraîneraient hors de l'architecture domestique, alors « que le “sanatorium” ne peut [...] pas être le concept unique de l'habitation »⁽¹⁾. Le principe du plan-type admis pour les constructions hospitalières ne l'est pas pour l'habitation, précisément pour ne pas la confondre avec elles. Après la caserne unanimement rejetée, l'hôpital, cas limite de l'hygiénisme radical, constitue un antimodèle pour l'habitat, plus ambigu cependant dans la mesure où il fascine aussi des architectes modernes (sanatorium inspirant des terrasses en gradins chez H. Sauvage...).

Si les architectes issus des Beaux-Arts prennent de la hauteur par rapport à l'hygiénisme, c'est aussi en raison d'une propension à l'humanisme et à l'éducation qu'ils vont de plus en plus manifester au cours de la première moitié du siècle avec, comme indice, la référence à la notion encore peu usitée de besoins.

9.1.2 Comment adapter le logement à ses destinataires ?

Pour la critique P. Planat, qui a publié plusieurs recueils selon les genres d'habitation, l'adaptation de la conception aux besoins va de soi : « Propriétaires et architectes savent fort bien [...] si leurs immeubles sont destinés à des millionnaires ou à des prolétaires. Il est très rare

(1) J. GUADET, *Éléments et théorie de l'architecture*, Paris, 1901-1904 (1^{re} édition), 1905 (2^e édition).

qu'ils se trompent sur la destination de leurs maisons et ne les accommodent pas aux besoins et aux ressources de la clientèle sur laquelle ils doivent compter⁽²⁾ ».

Sous cette assertion de 1903, apparaît déjà la tendance persistante des architectes à penser pouvoir se mettre à la place de l'habitant. Cette compétence ne vaut évidemment que lorsqu'ils conçoivent pour leur classe et en rentrant dans une sorte de convenance générale de l'appartement tacitement codée et reconnue. Pour les « prolétaires », il est en revanche fort à douter de l'évidence de l'adéquation aux besoins.

L'architecte Ch. Plumet, d'ailleurs rapporteur en 1908 du 3^e concours du CDHBM de la Seine déjà cité, confirme bien cette idéologie préfonctionnaliste et porteuse de recherches normatives qu'est la correspondance escomptée harmonieuse entre plan de l'habitation et « besoins », mais il reconnaît qu'il faudrait d'abord mieux connaître ceux-ci : « Dans la maison de l'ouvrier, dans la maison à bon marché, l'art doit être exprimé par une harmonie parfaite entre les besoins de l'habitant et la façon dont ces besoins ont été traduits par le constructeur [...]. Il serait désirable de voir les architectes s'attacher dans leurs plans à déterminer de façon plus précise les besoins de la vie de famille ; ils devraient scruter davantage la vie de ceux qui, en définitive, sont leurs clients. Avec perspicacité, ils devraient essayer de deviner leurs aspirations, leur idéal. Si même les architectes s'aperçoivent que ces aspirations sont mesquines et se traduisent par le désir d'imiter les habitants de milieux plus luxueux, lesquels se trompent souvent, et eux aussi commettent bien des erreurs dans l'agencement de leur habitation, qu'ils n'hésitent pas à tenter de leur tracer, par un plan hardi, les bases d'une vie moins en contradiction avec les traditions de la race. La tâche de l'architecte peut ainsi s'élever au rôle d'éducateur en exprimant nettement des aspirations bien nettes et en aidant à recréer ce milieu du foyer familial qui fut une des forces de notre pays »⁽³⁾.

Ce texte important suggère plusieurs remarques. Il est d'abord particulièrement significatif de ce glissement du discours architectural, qui se dégage de la mission prophylactique pour se prétendre une vocation de réponse aux besoins humains, en réalité plus ou moins confondue avec l'idée de leur correction civilisatrice. Cette tendance des architectes a souvent été stigmatisée à propos du logement ouvrier, qui ferait l'objet d'un façonnage du mode d'habiter par inculcation de modèles. Si l'on reprend le cas de Plumet apparemment très normatif, et dépassant ainsi l'objectif du concours qu'il commente, il s'en tient à la prédication, sans passer à l'acte pourrait-on dire, puisqu'il se garde bien lui aussi de proposer un modèle de plan illustrant son principe d'adéquation aux besoins. Son discours, comme ceux de ses prédécesseurs, pour disciplinaire qu'il paraisse, n'en reste pas moins limité aux formules incantatoires et conjuratoires, sans prescription précise pour la conception du plan dans son ensemble.

L'autre remarque à faire tient à l'ambiguïté de ce discours sur les besoins, qu'il s'agirait d'observer, voire de « deviner », mais aussi à l'inverse d'éduquer, en dénonçant notamment le superflu et l'irrationnel. Si l'habitat est souvent vu comme un moyen volontaire de « civilisation des mœurs », selon l'expression de N. Elias⁽⁴⁾, on peut s'interroger sur le sens de cette moralisation : s'agit-il d'apprendre à vivre bourgeoisement ou de décourager le mimétisme

(2) P. PLANAT, « L'esthétique des villes », *La Construction Moderne*, 10 janvier 1903.

(3) In Ch. LUCAS et W. DARVILLÉ, *op. cit.*, note 22 (chapitre 3).

(4) Allusion à N. ELIAS, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

Au contraire, l'immeuble de rapport, non assujéti aux surplus hygiénistes des cahiers des charges propres au HBM, s'attachera selon la logique des ratios à maintenir ces pièces humides au centre, dès lors associées à des courettes. Mais paradoxalement, c'est en voulant conserver cet archaïsme, ainsi décrié par le discours salubriste, qu'il va s'avérer porteur d'évolutions marquantes pour la conception du logement.

D'abord, essentiellement en milieu et haut de gamme, l'immeuble de rapport contribue à faire disparaître la courette, non pas par interdiction hygiéniste, mais par réduction de la perte de surface qu'elle génère. Il stimule alors l'adoption de techniques nouvelles et l'évolution des règlements vers l'autorisation progressive des gaines d'aération. Disons plus exactement qu'il en est partie intégrante, puisque l'administration, sans doute la première, laisse expérimenter en logement social un dispositif qui les annonce directement, puis prévoit elle-même un cadre dérogatoire ouvrant la voie à de nouveaux modes de ventilation. Nous reviendrons un peu plus loin sur ces dérogations présentes dans les deux secteurs de production.

Sont en revanche tout à fait spécifiques à la construction privée les anticipations que recèlent certains de ses plans. Les dispositions qu'ils adoptent, liées à la présence et à l'exploitation des courettes, sortent en effet du schéma dominant de leur époque et annoncent bien avant l'heure des principes de plan qui auront cours quand les gaines seront autorisées et répandues.

15.4 L'anticipation de deux principes de plan toujours en vigueur

Le schéma dominant du logement moyen jusqu'au milieu du siècle oppose une travée de pièces principales sur rue à une travée de pièces annexes sur cour. En cela, il compacte et ramène à une bipartition les trois parties de l'appartement bourgeois traditionnel : suite de pièces d'apparat sur rue, pièces de l'habitation quotidienne sur cour, tandis que les services et leur personnel sont à l'écart dans une aile adjointe perpendiculairement à ce corps principal. La cuisine est alors rejetée au bout de cette aile et contiguë à l'escalier de service.

Mais ce schéma en L, qui règle en majorité le grand appartement de la Belle-Époque n'empêche pas d'autres dispositions, moins fréquentes donc et basées sur l'immeuble épais à trois travées longitudinales permettant une forme compacte. Dans ce principe de structure, l'habituel refend médian longitudinal de l'immeuble se trouve dédoublé et forme alors une travée centrale supplémentaire, où s'inscrivent antichambres et courettes.

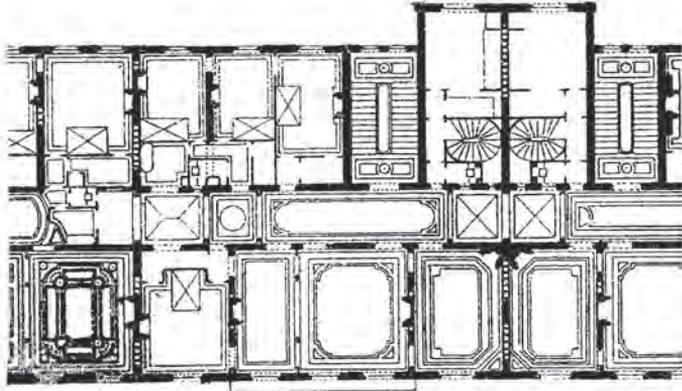
Dans le cas le plus luxueux, la galerie de l'appartement est bornée par deux courettes qui l'éclairent et l'aèrent, en même temps que des pièces humides, alors dissociées selon deux ensembles : l'un relatif aux chambres, l'autre à la préparation du repas par des domestiques, W.-C. pour ceux-ci, cuisine et escalier de service étant alors dans le corps principal d'un immeuble en ce cas sans appendice rajouté sur cours.

Si ce principe de plan place conventionnellement les pièces nobles sur rue et les secondaires sur cour, il permet aussi une autre distinction, longitudinalement cette fois : près de la porte palière, les pièces liées à la réception et au repas ; au fond, les chambres et leurs annexes. Caractéristique de l'appartement de grand luxe dans les dernières décennies du siècle passé, cette opposition serait une commodité et un agrément ajoutés aux dispositions habituelles, de

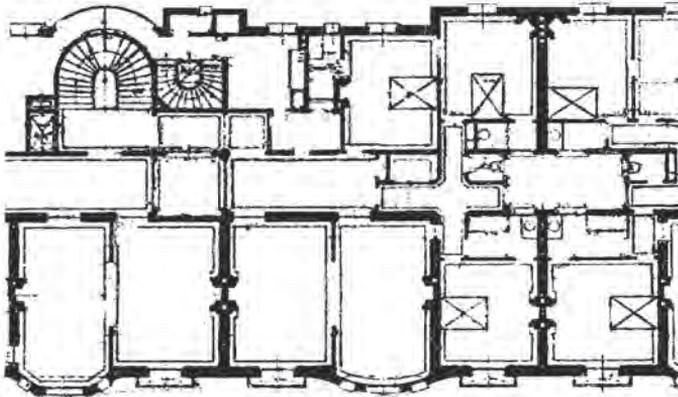
façon à bien séparer aussi la sphère de l'intimité familiale de celle ouverte à autrui, domestiques et invités. Cette hypothèse de nouvelles exigences de séparation, autres que celle de l'ostentatoire et du prosaïque, ne peut être creusée ici dans ses raisons sociales et culturelles.

Il s'agit seulement de constater, au plan de la formation des conceptions architecturales, que les distinctions public/privé et diurne/nocturne, gagnant progressivement la topologie du logement pour apparaître tout à fait clairement sur l'ensemble de la production autour de 1960, sont déjà présentes environ un siècle avant dans une frange de l'appartement de grand luxe.

Après des débuts apparemment ponctuels (cf. fig. 15.2 le plan de Jacques), Paris montre à la fin des années 1880 des réalisations plus fréquentes sur ce principe. Celles-ci se situent plutôt dans des quartiers comme le Trocadéro ou les Champs-Élysées (fig. 15.3), avec des opérations de grande taille dont la conception a pu sortir des habitudes contraintes parcellaires. Ainsi, celle de Lebègue a pu doubler ses escaliers.



Paris, av. du Trocadéro, Lebègue arch., 1887 (plan partiel)



Paris, angle bd Raspail et rue de Sèvres, L. Sorel, arch., 1909 (plan partiel)

Fig. 15.3. Plans à deux courettes

Le deuxième exemple, postérieur, n'a plus qu'un seul escalier de service, rapproché du principal au centre de l'immeuble, selon la tendance à sa rationalisation constatée alors. Elle ne change en rien la topologie domestique ; tout juste finira-t-elle par faire disparaître la courette placée près de l'entrée et limitée à son éclairage, sans avoir à ventiler des pièces humides. Avec la suppression d'une des deux courettes et donc de leur fonction de source de lumière, on se rapproche de leur terme, qui ne verra en elles que des points d'aération à transformer alors en véritables gaines.

15.4.1 Incidence de la position de la courette sur le plan

Ces plans, annonciateurs de schémas contemporains, sont à distinguer selon la position de leur unique courette-gaine, qui peut être soit dans la travée de l'escalier d'immeuble, soit vers le mur du fond du logement, avec deux possibilités d'axe pour cette bipartition déjà si évocatrice de l'actuelle (fig. 15.4).

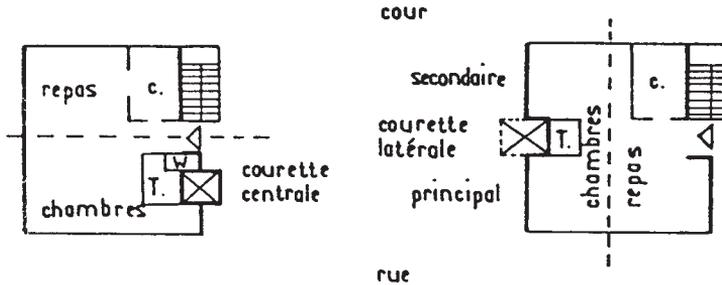


Fig. 15.4. Deux axes possibles pour la bipartition repas-réception/chambres selon l'emplacement de la courette

Le premier cas est caractéristique de l'immeuble épais et d'une rationalisation par regroupement des points d'eau et de leur aération nécessaire, vers le centre de l'immeuble, avec alors la courette commune à deux appartements placée dans l'axe de l'escalier.

Déjà rencontré vers le milieu du XIX^e siècle (fig. 15.2, 3^e exemple), ce principe de plan ne sera pas favorisé par les règlements parisiens de 1884 et 1902 définissant deux minima pour la courette, selon que des cuisines donnent ou non sur elle. L'exemple ci-dessus (fig. 15.5), de 1909, montre, bien loin de l'idée de gaine, la dimension prise par une courette unique aérant tous les locaux de service ; les deux autres exemples, aux cuisines en façade, outre qu'ils leur procurent un meilleur agrément, peuvent coller au seuil des 8 m² toujours en vigueur.

On aura noté que la courette-gaine est encore présente dans une luxueuse copropriété de 1950. La production privée continue à s'accommoder de ce dispositif déjà exclu du logement social au nom de l'hygiène, tout en poussant la réglementation à évoluer vers l'autorisation de vraies gaines, comme nous le verrons.

Le second schéma de plan précurseur correspond à une position de courette à l'opposé de l'entrée de l'appartement, vers le mur du fond, en pignon ou en séparation. Le cas précédent présentait une rationalisation marquée, avec volonté de groupement technique en un seul point central et épaississement de l'immeuble souvent lié à des parcelles étroites.

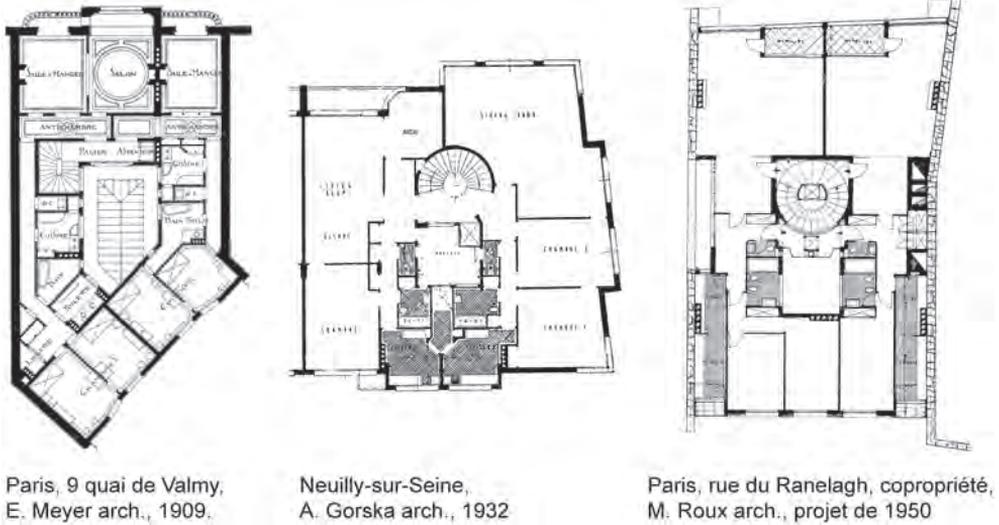


Fig. 15.5. Courette centrale dans l'axe de l'escalier

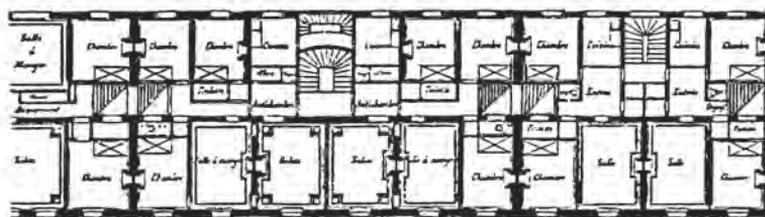
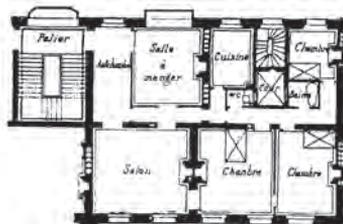
Dans le cas présent, peu tributaire des formes de terrain, la rationalisation ne tient plus qu'à un bâtiment voulu compacté en une forme linéaire, puisque deux courettes sont écartées l'une de l'autre, chacune dans son appartement, sans en outre jouxter nécessairement le mur du fond, d'où des trémies compliquant la construction.

Ces plans sont à considérer avec intérêt dans la mesure où ils présentent déjà cette bipolarité actuelle basée sur la disjonction de l'ensemble humide, avec la cuisine en façade et près de l'entrée, les sanitaires médians et au fond. Plusieurs paramètres interviennent dans cette formation, beaucoup plus précoce qu'on pouvait l'imaginer, du schéma dominant la bipartition du logement selon la distinction du manger et recevoir, et de l'intimité liée au coucher et soins du corps.

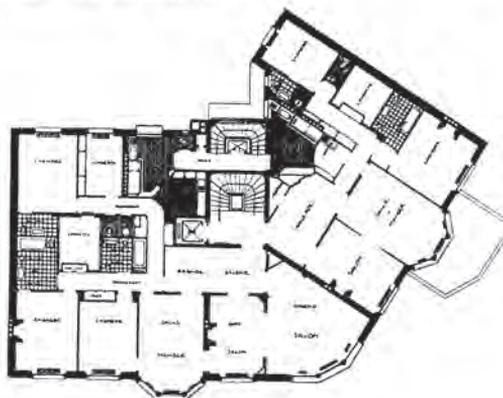
Sur l'exemple le plus ancien de la figure 15.6, on remarquera que la traditionnelle aile de service en limite parcellaire se trouve comme ramenée dans un seul bâtiment. La courette l'incorpore alors, avec les W.-C. et bains qu'elle aère ; elle polarise aussi le couple cuisine-escalier de service bien qu'elle ne le ventile pas. De ce regroupement rationnel à la fois du subalterne et de la tuyauterie transparait déjà une séparation du culinaire et ancillaire, d'un côté, et du sanitaire et familial, de l'autre, avec donc deux modes de ventilation et une position plus ou moins proche de la partie « publique » de l'appartement.

La réglementation parisienne, en distinguant à partir de 1884 le cas de courettes avec ou sans cuisine, a sûrement contribué à sortir celle-ci de l'ensemble humide et à ce qu'elle soit placée sur la cour, plutôt que laissée avec les autres points d'eau sur une courette surdimensionnée au regard de la rentabilité. Quant au rapprochement de la cuisine avec l'escalier principal, il peut être associé au déplacement centripète de l'escalier de service, mis en commun avec l'appartement voisin. Mais cette explication est trop simple, puisque l'on rencontre aussi ce genre de plan dans des immeubles sans escalier de service. La coexistence des deux cas de figure dans une même opération, comme le montre le plan d'étage de P. Vallon dans la figure précédente, pourrait laisser croire à une déclinaison de modèle vu supérieur.

Paris, av. des Champs-Élysées,
Salleron et Homberg, arch., 1887



Paris, angle rue Thibaud et av. du Maine, P. Vallon arch., 1900



Paris, bd de Verdun, Brillaut
de Laujardière, Puthome et
Dumont-Roty arch., 1931



Neuilly-Bagatelle,
R.A. Coulon arch., 1954

Fig. 15.6. Une courrette en fond de logement, associée au même principe de plan

Présent à différents échelons de l'appartement bourgeois, avec ou sans domesticité, ce plan précurseur est aussi indépendant de la structure porteuse, puisque rencontré dans les immeubles à trois travées longitudinales (fig. 15.3) ou à deux, ou bien portés dans l'autre sens (Jacques, fig. 15.2). Se ferait donc jour un nouveau modèle bourgeois de l'habiter accentuant l'intimité familiale, à l'écart de la partie traditionnellement dévolue à la représentation, ici

Les projets des années 1960 basés sur cette topologie supposaient l'extraction intégrale de l'air par le centre. Les conditions en seront données, dans le cadre du nouveau et encore actuel règlement de construction, par l'arrêté du 22 octobre 1969 concernant l'aération des logements. Certes, les projets évoqués précédemment n'ont pas inspiré l'évolution réglementaire, mais celle-ci vient parachever tardivement une tendance à la centralisation d'un bloc technique, dans laquelle un certain nombre de propositions théoriques ou expérimentées d'architectes aux idéaux rationalistes a été largement partie prenante. Tardivement, dans la mesure où la *Ventilation mécanique contrôlée* (VMC), fer de lance de cette aération moderne, est vite contredite pour le coût de ses charges et ses problèmes de maintenance (fig. 17.11). Tardivement surtout, parce que la possibilité de réaliser pleinement un noyau technique, où enfin l'eau et l'air peuvent être confondus en une même centralité, intervient à une période où elle ne correspond plus pour longtemps aux préoccupations, puisque l'après-« politique des modèles » (1970-1975) verra croître une attention plus portée sur les qualités d'usage, avec valorisation non plus de la fonctionnalité, mais de l'espace.

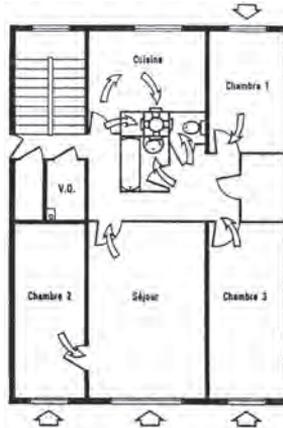


Fig. 17.11. Un exemple de plan diffusé par un fabricant de VMC pour illustrer la possibilité créée par le règlement de 1969

Avec l'arrêté de 1969 exigeant l'aération « permanente et générale », l'administration mène à son terme une politique d'hygiène du logement où la question de la ventilation a toujours primé. Depuis sa réglementation nationale, les étapes des obligations ont été : installation d'entrées d'air (1937), aération par pièces séparées (1955-1958), aération à assurer sur l'ensemble du logement (1969), possibilité de modulation des débits d'air (pour l'extraction : 1982 ; avec système automatique : 1983) pour réadapter les textes à la crise de l'énergie. Avec persévérance, l'administration tutélaire du logement, longtemps rattaché à la Santé Publique rappelons-le, poursuit et améliore l'ajustement, en fonction de la conjoncture, entre ses objectifs et les moyens techniques de l'aération. Si elle est très prescriptive en ce domaine, elle ne l'est pas, malgré la complémentarité des questions, pour l'emplacement et le groupement des points d'eau, procédant plutôt par autorisation de leur position centrale et par incitation à utiliser les possibilités des produits industriels, « bloc-eau » hier,

18.2 L'organisation fonctionnelle du logement

Celle-ci est largement constatable dans les projets et réalisations des architectes entre 1945 et 1960. Dans ce contexte, à replacer aussi par rapport à leur aversion pour les plans-types, certains d'entre eux adoptent une démarche humaniste, en mettant en avant l'« Homme » et son « logis ». André Wogensky fonde ainsi, en 1945, la revue *L'Homme et L'Architecture* et y publie cette proposition de tableau des besoins (fig. 18.3) ; elle peut d'autant plus aisément se présenter en solution unique, qu'elle repose sur l'abstraction d'une famille nucléaire universelle, pensée en termes biologiques et fonctionnels⁽⁶⁾.

La tendance de la pensée normative à l'abstraction, analysée dans la partie 3, se confirme, mais aussi son autre versant : celui qui la porte à la description minutieuse du détail et des éléments à faire entrer dans la composition du bon plan, sans montrer ce qu'il pourrait être. L'idéalisation de la solution unique prend alors essentiellement la forme d'une liste complète d'exigences, à moduler selon les cas d'espèce.

Alors rédacteur en chef de *L'Architecture Française*, revue dont la position⁽⁷⁾ est plutôt axée sur la défense de la tradition et des valeurs humanistes, Roux-Spitz y a pour adjoint son confrère Louis-George Noviant. Ce dernier, comme les Modernes, en appelle à l'homme⁽⁸⁾ et au logis, mais de façon moins abstraite. En 1951, il publie des principes de conception du logis donc et ce, dans deux revues différentes : vers le grand public, dans *Science et Vie*, et à destination des architectes, dans sa propre revue⁽⁹⁾. Il adopte l'approche élémentaire pièce par pièce mais en insistant sur les notions de besoins et de fonctions. Ce mode de pensée déjà en cours dans l'entre-deux-guerres, dans le contexte de l'enquête de l'INED⁽¹⁰⁾, s'accélère à présent et l'on notera, sans en faire les inspirateurs, que Roux-Spitz et Noviant lui redonnent un souffle au moment où les programmes déjà cités des concours MRU ne vont pas aussi loin et avant que paraissent le règlement de construction et le CPTFMU⁽¹¹⁾, eux aussi définis pièce par pièce sans préjuger d'une forme de plan.

Ramenant le logis à « neuf fonctions générales »⁽¹²⁾, plus ou moins transposables en locaux distincts, Noviant souligne leurs « diverses combinaisons » possibles, selon des circulations avec ou sans couloir et des degrés d'équipement. Il entérine en réalité la variété existante de la production et se garde bien de trancher parmi les plans. À cela, trois raisons.

(6) *L'Homme et l'Architecture*, n° 1, juillet-août 1945.

(7) Ses concurrentes avaient alors, quant à elles, pour créneaux respectifs la promotion de la modernité (*L'Architecture d'Aujourd'hui*) et l'ouverture à la politique technique (*Techniques et Architecture*).

(8) Voir l'éditorial de L.G. NOVIANT, « Construire pour l'homme », *L'Architecture Française*, n° 73-74, 1947.

(9) L.G. NOVIANT, « L'aménagement du logis », *op. cit.* note 29. L.G. NOVIANT, « Le logis d'aujourd'hui, éléments et conditions de son plan », *L'Architecture Française*, n° 111-112, 1951.

(10) Voir note 39 (chapitre 12).

(11) Pour les programmes de concours MRU, voir notes 2, 9 et 10 (chapitre 17). Le règlement général de construction est décrété le 22 octobre 1955 et le *Cahier des prescriptions techniques fonctionnelles minimales unifiées*, applicable aux HLM le 2 juin 1960.

(12) « 1° se détendre, se cultiver ; 2° cuisiner ; 3° manger ; 4° coucher ; 5° étudier, jouer ; 6° faire sa toilette ; 7° W.-C. ; 8° lessiver ; 9° circuler, ranger, divers ».

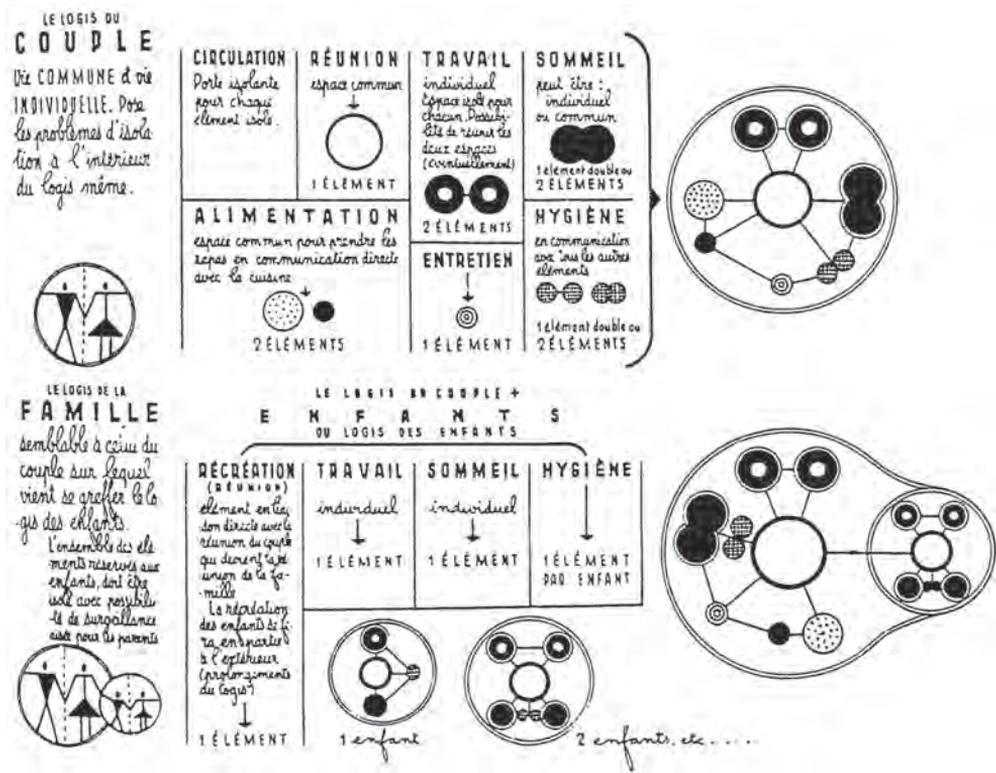


Fig. 18.3. Les fonctions de l'habitation selon A. Wogensky, 1945

Ses écrits montrent d'abord qu'il a parfaitement conscience des exigences contradictoires du plan, à savoir regrouper/séparer, question qui vaut aussi bien pour les éléments techniques, les surfaces de circulation, les surfaces utilisables, les pièces, les fonctions ou les personnes. Il est difficile d'indiquer le meilleur plan dans ces conditions.

Ensuite, si Cheysson en 1904 avait renvoyé le problème à l'architecte⁽¹³⁾, c'est aussi ce que fait Noviant, mais dans l'optique de promouvoir la compétence de sa corporation à développer des solutions adaptées à chaque cas : « Suivant l'idée que l'architecte se fait des besoins familiaux, suivant son goût et son tempérament, le plan sera plus ou moins libre, plus ou moins compartimenté, plus ou moins confortablement équipé. Les possibilités financières, d'autre part, limiteront certaines recherches et amèneront certains compromis entre le logis idéal et ce qui peut être effectivement réalisé. Les besoins particuliers et le mode de vie de ceux pour qui est conçu le logement dicteront enfin certaines solutions d'organisation du plan et de l'équipement »⁽¹⁴⁾.

(13) Voir note 40 (chapitre 7).

(14) Voir note 29 (chapitre 17).

La multiplicité des facteurs mis en avant est telle qu'il est possible de se demander s'il n'y a pas ici mythification de la conception architecturale individualisée pour mieux occulter la difficulté de la nécessaire conception généraliste en logement collectif, celle où l'habitant anonyme ne peut être pris en compte comme le client de villa qui semble marquer ce texte.

Enfin, troisième raison, l'indéfinition du plan correspond à une éthique de défense humaniste développée face à la technocratie étatique, dont la manifestation primordiale supposée serait de décréter des plans-types normalisés sur les seuls critères de rationalisation économique.

Après quatre années lui permettant de mesurer ce qu'avait déjà produit l'homologation des projets types depuis 1953, L.-G. Noviant publia à nouveau ses préceptes de conception du logis, tout en s'en prenant à cette procédure, en particulier au fait qu'elle privilégie par-dessus tout la compression : « Nos plans de logements économiques sont généralement mauvais parce qu'ils ont été établis en partant de deux seules idées : 1°) Gagner de la surface en réduisant ou supprimant les circulations ; 2°) limiter les dépenses d'équipement en groupant points d'eau et canalisations. [...] Les exigences de l'habitabilité et de l'économie sont peut-être en opposition, mais ne considérer que l'économie en soi sans en analyser les incidences est absurde »⁽¹⁵⁾.

Voulant à juste titre confronter et croiser ces deux exigences, il n'en définit pas moins l'habitabilité en termes de « plan fonctionnel », « utilisation rationnelle de l'espace », « pas et gestes inutiles à prohiber » ; autrement dit, il reste sur le terrain de la rationalisation qu'il critique, du moins quand elle vient de l'État. On a effectivement l'impression que c'est la peur d'être dépossédé de la conception qui l'amène à contester les plans-types, plus dans leur principe que dans leur réalité, et même à vouloir finalement montrer une conception plus performante, en définissant des « conditions d'efficacité du logis » basées sur l'« organisation du plan ».

S'il trouve des limites aux plans-types, L.-G. Noviant semble croire en revanche à ce qui apparaît dans ses écrits comme un véritable programme-type. Pour l'organisation des éléments de ce programme, il est un peu moins affirmatif.

En 1951, il préconisait de définir « deux groupes principaux : pièces de jour avec cuisine, pièces de nuit avec locaux d'hygiène. Il y a évidemment certaines interpénétrations de détail entre ces deux groupes, mais c'est là où l'art de l'architecte interviendra »⁽¹⁶⁾. Chevauchements qui l'amènent à dire, dans sa nouvelle mouture de 1957, que « la séparation théorique du logement en groupe de jour et groupe de nuit est insuffisante puisque certains locaux seront à la fois d'usage diurne et d'usage nocturne ».

Il préconise alors l'« isolation du séjour et des chambres d'enfants pour permettre aux parents de faire de la musique ou de recevoir des amis alors que leurs enfants dorment », autrement dit une version plus floue de la séparation jour/nuit supposant une distinction entre les chambres, celle des parents pouvant prolonger le séjour. La deuxième recommandation est moins bénigne qu'il n'y paraît : « liaison directe cuisine-séjour permettant à la mère de préparer les repas en surveillant les enfants qui jouent ou travaillent dans le séjour ». Car ce

(15) L.G. NOVIANT, « L'organisation du logis, condition essentielle de son efficacité », *L'Architecture Française*, n° 185-186, 1957.

(16) Voir note 9.

Table des matières

Sommaire	5	
Introduction	7	
PARTIE 1	Genèse des normes d'hygiène et des schémas du logement	15
CHAPITRE 1	Un demi-siècle décisif	17
CHAPITRE 2	Contrôler par l'extérieur sans viser directement l'intérieur	19
2.1	Encadrement normatif parisien : dissociation de trois champs	19
2.2	Limitation progressive des abus insalubres des cours et courettes	21
2.2.1	Des règlements de plus en plus exigeants	22
2.2.2	Le statut particulier de la cuisine	23
2.3	Cadrer l'immeuble de rapport avec modération	25
2.4	Sain et économique : le logement ouvrier en quête de l'équation idéale	26
2.4.1	Premier concours d'architecture pour le logement	26
2.4.2	Une absence de réglementation manifeste	28
CHAPITRE 3	Des congrès et des expositions sur la voie d'un règlement précis	29
3.1	Essor des recommandations	29
3.2	L'emplacement préférentiel des W.-C., question centrale	30
3.2.1	En façade ou au centre de l'immeuble ?	32
3.2.2	Cas des maisons ouvrières	33
3.3	Du discours moraliste à la précision scientifique : air, soleil, lumière ..	35
3.3.1	Influence du schéma hospitalier	35
3.3.2	L'éclairage naturel privilégié par rapport à l'ensoleillement	37
CHAPITRE 4	Des schémas dominant la conception du plan	41
4.1	Émergence d'une référence stable	41
4.1.1	Une incitation à la variation typologique ?	42

4.1.2	Entre immeuble de rapport et logement ouvrier.....	42
4.1.3	Essor et confirmation d'un schéma de plan pour le trois-pièces.....	44
4.2	Reprendre ou créer des types : le logement moyen consensuel et le problème du petit logement	48
4.2.1	Alternatives pour améliorer le petit logement mono-orienté.....	50
4.2.2	Créations typologiques.....	53
4.2.3	Recueils, modèles, programmes.....	57
4.3	Cubage d'air ou surface, par habitant ou par pièce, à l'unité ou sur la totalité ?	58
PARTIE 2	L'effervescence des différentes formes de pensée et d'action sur le logement	61
CHAPITRE 5	Scientisme et pragmatisme d'une politique d'habitat contribuant à la santé publique	63
5.1	Une politique globale	63
5.1.1	Instauration d'un règlement sanitaire municipal.....	64
5.1.2	Mise en place d'un « casier sanitaire des maisons ».....	65
5.2	Une « pasteurisation » très relative des intérieurs	66
CHAPITRE 6	Échec immédiat et effet tardif du « règlement sanitaire type »	67
6.1	La dissociation persistante voirie/logement	67
6.2	L'interprétation parisienne, préfiguration d'un cadre national encore lointain	70
6.3	Deux réactions inverses selon les enjeux privés et sociaux	71
CHAPITRE 7	Des recommandations d'architectes récurrentes mais accrues pour le logement social	75
7.1	Trois prescriptions majeures issues du rapport Juillerat	75
7.1.1	Héliotropisme et prospects.....	76
7.1.2	La cour ouverte, renouvellement typologique de l'immeuble.....	78
7.2	De multiples facettes de la conception hygiéniste sans pensée unique	80
7.2.1	L'éclairage optimal.....	80
7.2.2	Le prospect.....	81
7.2.3	L'orientation solaire préférentielle.....	81

7.2.4	La circulation de l'air	82
7.3	Une recherche typologique systématique encore peu fixiste	82
7.3.1	L'immeuble à redan(s)	83
7.3.2	Des conceptions évitant le risque d'une modélisation du logement	85
7.4	Des institutions peu prescriptives et soucieuses du rapport coûts du logement/loyer	88
CHAPITRE 8	Inciter ou contraindre : une préférence pour les concours ? ..	91
8.1	Des palmarès successifs sans révélations	91
8.1.1	Un premier concours de façades pour les immeubles de rapport	92
8.1.2	Un second concours destiné aux logements « à bon marché »	92
8.2	Normaliser la conception ou la construction ?	95
8.3	Concours ouverts à la diversité et idées malgré tout sélectives	96
8.4	Une modélisation architecturale différente selon les organismes	98
CHAPITRE 9	Un discours en évolution, peu propice à figer le plan du logement social	101
9.1	De l'hygiène aux besoins	102
9.1.1	Différences d'enseignement selon les écoles d'architecture	102
9.1.2	Comment adapter le logement à ses destinataires ?	102
9.2	L'universel et le spécifique	104
9.2.1	L'observation sociologique	104
9.2.2	Approches architecturales	105
9.3	Joindre l'agréable à l'utile ?	108
CHAPITRE 10	Un schéma plus incertain	111
10.1	La place de la cuisine : un discriminant de l'économique et de l'embourgeoisé	112
10.1.1	Cuisine sur rue	113
10.1.2	Cuisine située à l'opposé de l'entrée	114
10.2	Après l'immeuble de rapport, des catégories et des programmes pour le logement social ?	116
10.2.1	Tâtonnements pour le logement ouvrier	118
10.2.2	Rôle des Fondations	119

PARTIE 3	La focalisation sur la cellule	121
CHAPITRE 11	Le détail et l'abstraction	123
11.1	Le logement social, cadré dans le détail...	124
11.2	... mais aussi avec abstraction	124
CHAPITRE 12	Vers une catégorisation instituée mais fluctuante	125
12.1	La taille et le programme : deux conceptions issues des concours et des lois	125
12.1.1	Deux concours parisiens officialisant deux catégories de logement	126
12.1.2	Le remarquable et l'usuel	129
12.2	Du généralisme à la distinction progressive de quatre catégories	129
12.2.1	Un logement social « moyen » ?.....	130
12.2.2	Construction privée et classes moyennes	131
12.2.3	ILM, puis HBMA	133
12.3	Le paradoxe de la cuisine	137
12.3.1	Tradition et modernité	137
12.3.2	Des variantes pour une même opération	139
12.3.3	Une enquête sur l'habitation préférée des Français	144
12.4	Une typification architecturale parisienne définie <i>a posteriori</i>, avant la tentative inverse	145
12.4.1	Une typologie <i>ex post</i>	147
12.4.2	Deux catégories d'« immeubles-types » projetés pour Paris	149
12.5	Normaliser le confort/conforter la norme : la déclinaison du schéma dominant	152
CHAPITRE 13	Montée en puissance d'une pensée abstraite et combinatoire	155
13.1	Le développement continu de l'industrialisation	155
13.2	La production ou le produit, le tout ou les éléments, la maison ou l'immeuble : quelle standardisation ?	158
13.2.1	Différences entre la ville de Paris et l'OPHBM	158
13.2.2	Positions d'architectes	160
13.3	Plus d'impact sur le discours et les idées véhiculées que sur la production	162

13.4	Aux origines d'un imaginaire de la conception surdéterminée	164
13.4.1	Uniformisation perçue	165
13.4.2	Des craintes s'intensifiant dans les années 1950	167
13.5	Répéter, varier	168
13.5.1	La dissociation du plan et de la façade	168
13.5.2	Variations de style	171
13.6	Assemblages, diagrammes, blocs : un nouveau genre d'étude architecturale	173
13.6.1	Schémas de circulation	175
13.6.2	Éléments et blocs	181
13.7	La liberté de plan : d'une contre-norme peu opérante à une norme d'innovation	183
13.7.1	Réunir structure et fluides	186
13.7.2	Un discours rassurant et récurrent	186
PARTIE 4		
	La dialectique de l'usage et de la technique : passage à un principe de plan encore prégnant	191
CHAPITRE 14		
	Le schéma traditionnel en devenir	193
CHAPITRE 15		
	Des tendances précoces dans l'immeuble de rapport	195
15.1	La logique de l'immeuble épais	195
15.2	Un paramètre éventuel : les canalisations	197
15.3	De la courette à la gaine : un archaïsme porteur d'évolution	198
15.4	L'anticipation de deux principes de plan toujours en vigueur	200
15.4.1	Incidence de la position de la courette sur le plan	202
15.4.2	Cas précurseurs sans courette	205
CHAPITRE 16		
	Des conceptions dérogatoires en prélude à de nouveaux dispositifs réglementaires	207
16.1	Possibilités prévues, essais, circulaires	207
16.2	Impact de réalisations privées notoires	211
CHAPITRE 17		
	Le primat du technicisme sanitaire dans le logement social : des voies hésitantes et peu prolifiques	213
17.1	Grouper les points d'eau ou les aérer par le centre : une différence entre le normal et l'expérimental	213

17.1.1	La problématique de l'eau et de l'air.....	213
17.1.2	Les deux volets de la politique technique	215
17.1.3	Des concours ouverts aux différents procédés.....	217
17.1.4	Double utilité du séchoir	220
17.2	Compacter l'ensemble technique ou la surface de circulation ?	225
17.3	Mythification du bloc central et parachèvement du règlement.....	229
CHAPITRE 18	Réunir et séparer : la recherche d'un compromis idéal	233
18.1	La composition du plan : duale ou unitaire ?	233
18.2	L'organisation fonctionnelle du logement	237
CHAPITRE 19	L'espace d'usage bipartite.....	241
19.1	Émergence d'une terminologie pour le plan du logement : critères perdus et fixation sur le « jour/nuit »	241
19.1.1	Une bipartition aux qualificatifs initialement variés	241
19.1.2	Une réduction fonctionnaliste de l'habiter	244
19.2	La distribution non imposée par la structure	246
19.3	Marginalité constante de deux schémas	249
PARTIE 5	Conclusions	253
CHAPITRE 20	Les temporalités de la norme	255
20.1	La culture du plan : des principes continus permettant plusieurs schémas.....	255
20.2	Des représentations de l'usage qui vont sans dire, des certitudes technico-économiques qui se cherchent.....	258
20.3	Réinterpréter/instaurer : deux façons pour l'architecte d'être agent de la norme.....	259
20.4	Des plans aux fréquences différentes.....	262
20.5	La conception mise en pièce.....	264
20.6	Perception confuse des textes et importance des représentations	267
20.7	Une réglementation cumulative, tardive, dilemmatique	269
20.8	Impression de cycles	274

CHAPITRE 21	Libérer pour faire évoluer ?	279
21.1	Ville/logement	279
21.2	L'innovation : plus à reconnaître qu'à décréter	283
21.3	La référence du logement à la maison	285
21.4	Individualiser le logement	289
21.5	Rendre possible l'appropriation par les habitants	292
21.6	Contre la limitation des surfaces	295
21.7	Résilience du plan « normal »	298
	Sources des illustrations	303

L'architecture du logement

Dans les immeubles actuels, les dispositions des logements semblent le plus souvent être toujours les mêmes, comme si leur conception était liée à des normes et des habitudes trop ancrées, ou à la persistance de cultures et de logiques établies, tant chez les architectes que dans la politique et la production du logement. Faut-il y voir l'effet de contraintes et de règlements ? La pesanteur des habitudes ? Ou bien les architectes perpétuent-ils une culture établie de longue date ?

Ainsi, cet ouvrage décrit et explique le plan du logement depuis 1850 à nos jours et démontre qu'il a dû tenir compte :

- des exigences de confort, mais aussi d'urbanisme ;
- de l'avènement de la représentation graphique « le plan » et de la discussion autour de sa distribution ;
- de l'articulation de l'espace interne du logement et de sa relation avec l'espace extérieur ;
- de la conception de l'enveloppe et des équipements technique du logement ;
- de la complexité grandissante du processus de conception architecturale du logement.

En confrontant les textes réglementaires qui se sont succédé, les écrits sur le sujet et la publication des plans par les architectes, ce livre met en évidence une forte continuité de la conception dans la production courante du logement, sans réels bouleversements apportés par de nouveaux programmes et typologies de l'immeuble. Exigences de qualités d'usage *versus* logiques technico-économiques : la difficile prise en compte de ces enjeux quelquefois contradictoires semblerait brider quelque peu l'architecture du logement, mais n'empêche pas qu'elle puisse en être stimulée.

Christian Moley, architecte DPLG et docteur de l'EHESS, est professeur honoraire à l'ENSA de Paris – La Villette. En tant qu'enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches et consultant auprès de différents organismes, il s'est consacré en priorité aux questions de l'habitat en s'intéressant plus particulièrement aux évolutions historiques et tendances contemporaines de sa conception. Il a publié entre autres *L'Innovation architecturale dans la production du logement social* (Plan Construction, 1979), *Les structures de la maison* (POF, 1984), *L'Immeuble en formation* (Mardaga, 1991), *Regard sur l'immeuble privé* (Éditions du Moniteur, coll. « Architectes », 1999), *Les Abords du chez-soi* (Éditions de La Villette, 2006), *(Ré)concilier architecture et réhabilitation de l'habitat* (Éditions du Moniteur, 2017).

